

# La fête du printemps à Zurich

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **17 (1879)**

Heft 20

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-185226>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Minette.**

Il y avait de la brouille chez nous. Céline, renversée dans un fauteuil, faisait la moue. Moi, de mon côté, la mine renfrognée, je boudais, à demi-étendu sur le canapé. C'était à la suite d'une de ces querelles d'amoureux qui commencent pour un rien, qui s'enveniment et prennent tout de suite les proportions d'un *casus belli*. On renchérit de part et d'autre sur les épithètes, on s'agonise mutuellement, si bien que les torts deviennent réciproques, et qu'aucun des deux ne peut plus faire les premiers pas sans avoir l'air de demander pardon. On est séparé par un abîme.

Nous en étions là.

Minette, notre petit chat, un amour de matou, au poil blanc agréablement tacheté de noir, à la physionomie vive et effrontée, Minette errait dans la chambre comme une âme en peine. Il allait de l'un à l'autre en nous implorant du regard et de la voix. « Miaou! miaou! » faisait-il d'un ton plaintif et tendre. Puis, la queue en trompette, grossissant le dos, il alla frôler les jupes de Céline, sans que celle-ci s'en émut, et vint se frotter amicalement contre mes jambes. J'étais de mauvaise humeur, je le repoussai du pied.

— Veux-tu bien ne pas rudoyer ce chat, gros brutal, me cria Céline.

Je ne répondis pas, je compris qu'elle avait raison.

Le pauvre animal était là, tout interdit; il me regardait d'un œil attendri, et semblait vouloir sauter sur mes genoux, comme je lui en avais donné l'habitude. Mais il n'osait plus, maintenant.

— Va, répartit Céline, laisse-le ce bourru, viens, mon petit, viens avec ta mère.

Et elle fit signe à Minette qui, d'un bond, fut sur ses genoux.

Mais je ne l'entendais pas ainsi.

— Veux-tu laisser ce chat, lui dis-je.

— Mais non, répliqua-t-elle, en caressant arrogamment le poil soyeux de Minette.

— Il est à moi, je le veux!

— Tu ne l'auras pas!

— Je l'aurai!

Là-dessus, je me levai et le lui arrachai, puis je fus me rasseoir sur le canapé, où, malgré son dépit, Céline ne tarda pas à me rejoindre. La petite bête nous regardait alternativement et semblait nous dire : pourquoi ne vous entendez-vous pas? Céline la comprit et allongea la main pour la caresser. Son visage avait perdu son aspect morose. Je me risquai à l'appeler :

— Minette, notre petit nom.

Elle me répondit :

— Mon chéri.

Et nous nous embrassâmes. La paix était signée. Minette avait été notre médiateur.

(*Le Passe-Temps.*)

Albert PERRIMET.

*La fête du printemps à Zurich.* — Zurich possède une fête antique destinée à célébrer le retour du printemps; on l'appelle en allemand *Sechseläuten*, parce qu'elle a lieu le premier lundi après l'équinoxe du printemps, jour où l'on commence à sonner six coups au bourdon de l'église du Münster. Dès le matin, les enfants costumés de diverses façons parcourent la ville; les corps de métiers, en habits de fête, cheminent en longues processions et font des promenades en bateaux pavoisés; puis il y a partout des diners, des parties de campagne; on jette par les fenêtres des sucreries et de petites pièces de monnaie; le canon gronde, la musique se fait entendre de tous côtés, et quand le bourdon sonne six coups, on allume des feux de joie sur toutes les collines voisines de la ville.

Voici, sauf les noms propres que nous retranchons, la copie textuelle d'un certificat retrouvé parmi de vieux papiers :

« Le soussigné déclare que le nommé \*\*\* de Oleire, au canton de Vaud, a servi chez lui en qualité de dermalie, l'espace de 15 moi 10 jour. Dedan cetem, ce garçon a nom seulement apporté beaucoup d'assiduité dans l'exercice de ses vaches; mais il s'est comporté en garçon de probité et de candeur, et de manière à se rendre recommandable à toutes les honnêtes gens. Enfoi dequoi le présent luiaété dé livré, à Donatire, au canton de Vaud le 11<sup>me</sup> Septembre 1821 ».

L'ai a dai dzeins que s'avont derè oquie io n'a rein a repipà. On dzo que Daniet Bossaton allavé copà dau boù to proutzo dau tsaté, lo gros tsin dé monsu G. lai arrevé su lè talons, et avoué sta bête ne fasà pas bio sè reveri ao bin vouaiti dé travail. Mâ Daniet n'étai pas on épouairau. Adon l'envouyé avoué sa détrau onna motcha a Médor que n'eut què lo téimps dé féré onna sicllate et dé veri lè ge. Lo monsu étai tot motset dé vaire son biau tsin éterti, kâ l'avai cotà gro. Et dit dinse à Daniet : Il me semble, Daniel, que pour vous défendre vous auriez bien pu employer le manche de votre hache et non pas le tranchant.

— Lè bon à deré, monsu, que l'ai fâ, Daniet, ierré bin prai lo mandzo se voutron tsin étai venu avoué la tiva, mâ l'est bo et bin venu avoué lè deins.

E. D.

*Petites recettes.* — Les personnes, dont le métier est d'écrire, ont maintes fois l'occasion de maculer leur linge, manchettes, plastrons, mouchoirs, etc.... par des taches d'encre; les enfants d'autre part, manquent rarement l'occasion d'essuyer leur plume après leur tablier. Les moyens d'enlever ces taches sont très nombreux et ils réussissent généralement bien sur le linge blanc, sauf qu'ils en altèrent plus ou moins la solidité, et en limitent l'usage ultérieurement. Quant aux étoffes de couleur, il faut presque toujours se résigner à les voir tachées jusqu'à la fin de leur existence, parce que les agents que l'on emploie pour enlever l'encre attaquent généralement toutes les espèces de teintures connues.

Voici un moyen qui, joint à l'avantage de ne pas détériorer l'étoffe, celui plus précieux encore de lui laisser dans toute leur suavité les nuances les plus tendres : faire fondre du suif en branches bien pur, et y plonger la partie tachée. On laisse refroidir, puis on enlève le suif par un lavage à l'eau chaude, et l'encre doit absolument abandonner le tissu, en même temps que la matière grasse.

Nous avouons ne pas avoir eu le loisir d'expérimenter ce procédé qui nous a été récemment indiqué. C'est donc sous toutes réserves que nous le livrons à nos lectrices : à elles d'en faire l'essai.